MUNICIPALITÉ DE
Saint-Clet

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 219 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 219 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité, a été adopté lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Clet, ce 11e jour du mois de septembre 2024.

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière